



## Déclaration orale à la 42<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

### Point 6 : Adoption du rapport EPU de la République démocratique du Congo

19 septembre 2019

*Prononcée par Mme Enkeleda Papa*

*La version prononcée fait foi.*

Monsieur le Président,

Nous apprécions la participation de la RDC à l'EPU et saluons l'acceptation par le Gouvernement de toutes les recommandations portant sur l'exploitation des ressources naturelles et sur le secteur minier. Le nombre élevé de recommandations à ce sujet lors du 3<sup>e</sup> cycle de l'EPU démontre une préoccupation grandissante de la part de la communauté internationale. Nous notons avec intérêt l'engagement du nouveau Gouvernement pour l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles. La mise en œuvre effective des dispositions du Code minier révisé, notamment celles qui concernent l'exploitation minière artisanale, les retombées économiques et sociales pour les communautés locales et la protection de l'environnement, est fondamentale pour assurer la bonne gouvernance. La lutte contre la corruption endémique, l'évasion fiscale et l'impunité dans le secteur minier constitue également une nécessité urgente.

Sans une gestion adéquate, l'exploitation minière continuera à affecter de façon négative les communautés locales et leur environnement. Dans ce contexte, le travail des enfants dans le secteur minier artisanal demeure une problématique majeure. Nous soutenons qu'une scolarisation primaire gratuite pour tous les enfants, ainsi que l'autonomisation des femmes qui travaillent dans le secteur minier sont deux conditions fondamentales pour lutter de façon effective contre le travail des enfants.

Monsieur le Président,

Nous saluons l'acceptation par le Gouvernement des recommandations liées à la participation des femmes à la vie politique et publique, ainsi que les efforts consentis à cet égard. Nous prenons note des progrès réalisés dans ce domaine, notamment l'augmentation du taux de femmes au gouvernement, s'élevant aujourd'hui à 17%. Ceci dit, la participation des femmes aux instances de prise de décision reste encore trop faible, notamment au Parlement. A cet effet, nous recommandons la révision de la loi électorale afin qu'elle prévoit le rejet des listes non paritaires soumises par les partis politiques. Nous recommandons aussi la mise en œuvre effective de la loi sur la parité en

mettant en place, et en les dotant de moyens suffisants, le Comité interministériel et le Conseil National du Genre et de la Parité, tels que prévus par la loi.

Pour terminer, la RDC a connu une crise humanitaire sans précédent ces dernières années, aggravée par l'épidémie d'Ebola et l'insécurité à l'est, provoquant le déplacement interne de plus de 4 millions de personnes et l'exode de milliers d'autres dans les pays voisins. Nous regrettons que cette problématique n'ait pas reçu suffisamment d'attention lors de l'EPU et recommandons à la RDC d'élaborer une stratégie globale comprenant des mesures préventives, ainsi que pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées, tout en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.

Je vous remercie !